

Nom du produit: Spent SmartFresh™ ProPack

Date de révision: 03.07.2017

Version: 2.1

Date d'impression: 19.02.2018

AGFS SWITZERLAND GMBH vous encourage à lire cette fiche signalétique en entier et s'attend à ce que vous en compreniez tout le contenu. Nous vous demandons de prendre les précautions identifiées dans ce document à moins que vos conditions d'utilisation nécessitent d'autres méthodes ou d'autres pratiques appropriées.

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Spent SmartFresh™ ProPack

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Spécialité chimique

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

AGFS SWITZERLAND GMBH
C/O HARTMANN MULLER PARTNER
ZURICHBERGSTRASSE 66
8044 ZURICH
SWITZERLAND

Information aux clients:

+01 866 206 1001
FGLAGFR@AgroFresh.com

1.4 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE

Contact d'urgence 24h/24: +44 20 35147487 ACCESS CODE 334767

Contact local en cas d'urgence: +56 44 8905208

Centre d'information sur la Toxicologie de Zurich (STIZ); veuillez composer le numéro abrégé suivant:: 145

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

La classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008 :

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2 - H315

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément à la réglementation (EC) No 1272/2008 [CLP/GHS]:

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement: **ATTENTION**

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Information supplémentaire

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.).

2.3 Autres dangers

Donnée non disponible

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique: Solution aqueuse de combinaisons organiques.

3.2 Mélanges

Ce produit est un mélange.

Numéro de registre CAS / No.-CE / No.-Index	Numéro d'Enregistrement REACH	Concentration	Composant	Classification: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008
---	-------------------------------------	---------------	-----------	---

Numéro de registre CAS 77-92-9 No.-CE 201-069-1 No.-Index -	01-2119457026-42	>= 2,0 - < 9,0 %	acide citrique	Eye Irrit. - 2 - H319
Numéro de registre CAS 61789-18-2 No.-CE 263-038-9 No.-Index -	-	>= 0,6 - < 1,0 %	Quaternary ammonium compounds, coco alkyltrimethyl, chloride	Acute Tox. - 4 - H302 Skin Corr. - 1B - H314 Eye Dam. - 1 - H318 Aquatic Acute - 1 - H400 M=10

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Inhalation: Amener la victime à l'air libre.

Contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés. Laver à l'eau et au savon par précaution. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer abondamment à l'eau. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Ingestion: Boire 1 ou 2 verres d'eau. Consulter un médecin si nécessaire. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Outre les informations figurant sous Description des premiers secours (ci-dessus) et les Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires (ci-dessous), les autres symptômes et effets sont décrits à la section 11: Informations toxicologiques.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins: Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Employer des moyens d'extinction adaptés au feu environnant.

Moyens d'extinction inappropriés: Donnée non disponible

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Donnée non disponible

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion: Des éclaboussures peuvent se produire quand le produit est porté à des températures supérieures à 100°C. Le film de polymère peut brûler.

5.3 Conseils aux pompiers

Techniques de lutte contre l'incendie: Donnée non disponible

Équipement de protection spécial pour les pompiers: Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

RUBRIQUE 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Utiliser un équipement de protection individuelle. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Le matériel peut créer des conditions glissantes.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: ATTENTION : Veillez à ne pas contaminer les égouts et les eaux naturelles.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Endiguer immédiatement les déversements avec des matières inertes (sable, terre). Mettre en récipients distincts les liquides et les solides pour récupération ou élimination .

6.4 Référence à d'autres rubriques: Les références à d'autres sections ont été fournies dans les sous-sections précédentes (le cas échéant).

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver soigneusement après manipulation. Garder le récipient bien fermé. Ne pas respirer les vapeurs, le brouillard ou le gaz.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités: Préserver du gel - la stabilité du produit pourrait être affectée. Bien agiter avant l'utilisation.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Pour des informations complémentaires sur ce produit, consulter la fiche technique.

RUBRIQUE 8: CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Les limites d'exposition sont énumérées ci-dessous , si existantes .

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures techniques: Utiliser une ventilation aspirante ayant une vitesse de capture minimale de 0.5 mètres/seconde au point de dégagement des vapeurs. Pour plus de renseignements concernant la conception, l'installation, l'emploi et l'entretien des systèmes de ventilation, consulter l'édition courante du manuel intitulé "Industrial Ventilation: A Manual of Recommended Practice" publié par l'American Conference of Governmental Industrial Hygienists.

Mesures de protection: Les installations de stockage ou d'utilisation de ce produit doivent être équipées d'un rince-œil. Les utilisateurs finaux doivent suivre les instructions portées sur l'étiquette lorsqu'ils utilisent ce produit.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux/du visage: Lunettes de sécurité avec protections latérales. Porter des lunettes de protection compatibles avec les appareils respiratoires utilisés.

Protection de la peau

Protection des mains: Le type de gants recommandés est indiqué ci-dessous.

(D'autres gants en matériaux résistant aux produits chimiques ne peuvent pas fournir une protection adéquate): Gants en néoprène

Protection respiratoire: Non nécessaire dans les opérations courantes. Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail. En présence de brouillards dans l'air, porter un appareil de protection respiratoire filtrant anti-aérosols homologué.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir SECTION 7: Manipulation et stockage et SECTION 13: Considérations relatives aux mesures à prendre pour éviter des expositions environnementales excessives durant l'utilisation et l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Etat physique	liquide
Couleur	jaune
Odeur	Donnée non disponible
Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH	5,5
Point/intervalle de fusion	0 °C Eau
Point de congélation	Donnée non disponible
Point d'ébullition (760 mmHg)	100 °C Eau
Point d'éclair	Non combustible
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	<1 Eau
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	Non applicable
Tension de vapeur	17 mmHg à 20 °C Eau
Densité de vapeur relative (air = 1)	<1 Eau
Densité relative (eau = 1)	Donnée non disponible
Hydrosolubilité	soluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	Donnée non disponible
Température de décomposition	Donnée non disponible
Viscosité cinématique	Donnée non disponible
Propriétés explosives	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Poids moléculaire	Donnée non disponible
Pourcentage de produits volatils	75 - 90 % Eau
Composés organiques volatils	La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV): 0 % pas de taxes des COV

N.B.: Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme des spécifications.

RUBRIQUE 10: STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité: Donnée non disponible

10.2 Stabilité chimique: Donnée non disponible

10.3 Possibilité de réactions dangereuses: Ce produit est considéré comme stable.
Le produit ne peut pas polymériser

10.4 Conditions à éviter: Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles: Eviter le contact avec les acides, les bases et les agents fortement oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux: Il n'y pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

S'il y a des informations toxicologiques disponibles, elles apparaîtront dans cette section.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

Toxicité très faible par ingestion. L'ingestion de petites quantités ne devrait pas provoquer d'effets nocifs. Les signes et symptômes d'une exposition excessive peuvent comprendre: Diarrhées.

Comme produit.

DL50, Rat, mâle et femelle, >5 000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée

Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

Comme produit.

DL50, Rat, mâle et femelle, >5 000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Aucun effet nocif provenant d'une seule exposition aux brouillards n'est à prévoir. Les brouillards peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge).
Comme produit. La CL50 n'a pas été déterminée.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Un bref contact peut provoquer une légère irritation cutanée accompagnée d'une rougeur locale.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Essentiellement non irritant pour les yeux.

Sensibilisation

Comme produit.

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique)

Pas de données d'essais disponibles. Voir de la données de composante.

Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)

Pas de données d'essais disponibles. Voir de la données de composante.

Cancérogénicité

Pas de données d'essais disponibles. Voir de la données de composante.

Tératogénicité

Pas de données d'essais disponibles. Voir de la données de composante.

Toxicité pour la reproduction

Pas de données d'essais disponibles. Voir de la données de composante.

Mutagénicité

Pas de données d'essais disponibles. Voir de la données de composante.

Danger par aspiration

Pas de données d'essais disponibles. Voir de la données de composante.

COMPOSES QUI INFLUENCENT LA TOXICOLOGIE:

acide citrique

Toxicité aiguë par inhalation

La CL50 n'a pas été déterminée.

Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique)

Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)

D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

Cancérogénicité

N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Tératogénicité

Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.

Toxicité pour la reproduction

Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.

Mutagénicité

Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets mutagènes.

Danger par aspiration

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Quaternary ammonium compounds, coco alkyltrimethyl, chloride

Toxicité aiguë par inhalation

Une exposition excessive et prolongée peut provoquer des effets nocifs. Une exposition excessive peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge).

Comme produit. La CL50 n'a pas été déterminée.

Tératogénicité

Pour un ou des produits semblables: N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

Mutagénicité

Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets mutagènes.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ECOLOGIQUES

S'il y a des informations ecotoxicologiques disponibles, elles apparaîtront dans cette section.

Informations générales

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

12.1 Toxicité

acide citrique

Toxicité aiguë pour les poissons.

CL50, *Leuciscus idus*(Ide), 48 h, 440 mg/l

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

CE50, *Daphnia magna* (Grande daphnie), 24 h, 1 535 mg/l

Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques

CE50, Scenedesmus quadricauda (algues vertes), 168 h, 425 mg/l

Quaternary ammonium compounds, coco alkyltrimethyl, chloride

Toxicité aiguë pour les poissons.

Matière très toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 inférieures à 1 mg/L pour les espèces les plus sensibles).

Pour un ou des produits semblables:

CL50, Lepomis macrochirus (Crapet arlequin), 96 h, > 0,01 - 0,1 mg/l

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), 48 h, 0,093 mg/l

Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques

Pour un ou des produits semblables:

CE50, Scenedesmus quadricauda (algues vertes), 72 h, > 0,01 - 0,1 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

acide citrique

Biodégradabilité: Le produit devrait être facilement biodégradable. Ultimentement, le produit est biodégradable. Il atteint plus de 70 % de minéralisation dans des tests de l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque.

Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Biodégradation: 97 %

Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente

Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

Biodégradation: 98 %

Durée d'exposition: 7 jr

Méthode: OECD Ligne directrice 302B ou Equivalente

Biodégradation: 100 %

Durée d'exposition: 19 jr

Méthode: OECD Ligne directrice 301E ou Equivalente

Quaternary ammonium compounds, coco alkyltrimethyl, chloride

Biodégradabilité: Pour un ou des produits semblables: Le produit devrait être facilement biodégradable.

Biodégradation: 75 %

Durée d'exposition: 28 jr

12.3 Potentiel de bioaccumulation

acide citrique

Bioaccumulation: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): -1,72 à 20 °C Mesuré

Facteur de bioconcentration (FBC): 0,01 Poisson Mesuré

Quaternary ammonium compounds, coco alkyltrimethyl, chloride

Bioaccumulation: Aucune donnée trouvée.

12.4 Mobilité dans le sol

acide citrique

Aucune donnée trouvée.

Quaternary ammonium compounds, coco alkyltrimethyl, chloride

Aucune donnée trouvée.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

acide citrique

Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Quaternary ammonium compounds, coco alkyltrimethyl, chloride

Aucune donnée trouvée.

RUBRIQUE 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Pour l'élimination, incinérer ce produit suivant la réglementation en vigueur dans une installation agréée.

L'affectation d'un groupe déchet approprié EWC ainsi que d'un code déchet EWC propre à ce produit dépend de l'utilisation qui est faite de ce produit. Contacter les services d'élimination de déchets.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Classification pour les transports ROUTIERS et FERROVIAIRES (ADR/RID) :

14.1	Numéro ONU	Sans objet
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé pour le transport
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	Sans objet
14.4	Groupe d'emballage	Sans objet
14.5	Dangers pour l'environnement	N'est pas considéré comme dangereux pour l'environnement basée sur les données disponibles
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Pas de données disponibles.

Réglementation pour le transport par mer (IMO/IMDG)

14.1	Numéro ONU	Sans objet
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU	Not regulated for transport
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	Sans objet
14.4	Groupe d'emballage	Sans objet
14.5	Dangers pour l'environnement	N'est pas considéré comme polluant marin basée sur les données disponibles.
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Pas de données disponibles.
14.7	Transport en vrac selon l'annexe I ou II de MARPOL 73/78 et le code IBC ou IGC	Consult IMO regulations before transporting ocean bulk

Réglementation pour le transport aérien (IATA/ OACI)

14.1	Numéro ONU	Sans objet
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU	Not regulated for transport
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	Sans objet
14.4	Groupe d'emballage	Sans objet
14.5	Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Pas de données disponibles.

Ces renseignements n'ont pas pour but de vous faire part de toutes les réglementations spécifiques ou des exigences/informations opérationnelles concernant ce produit. Les classifications du transport peuvent varier en fonction du volume du conteneur et peuvent être influencées par des variations de réglementations d'une région ou d'un pays. Des informations additionnelles sur le système de transport peuvent être obtenues via des représentants autorisés ou le service clientèle. Il incombe à l'organisme chargé du transport de suivre toutes les lois applicables, les règles et réglementations relatives au transport de ce produit.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006

Ce produit ne contient que des composants qui ont été soit préenregistrés, enregistrés, exemptés des obligations d'enregistrement, considérés comme étant enregistrés soit sujets à l'enregistrement conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH). Les polymères sont exemptés

d'enregistrement dans REACH. Toutes les matières premières et additifs ont été pré-enregistrés, enregistrés, ou sont exemptes d'enregistrement en vertu du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH). Les indications susmentionnées sur le statut d'enregistrement dans REACH sont fournies en toute bonne foi et sont supposées exactes à compter de la date ci-dessus. Cependant aucune garantie, ni expresse ni tacite, est assurée. C'est donc de la responsabilité de l'utilisateur/consommateur de s'assurer que le statut réglementaire du produit est correct et bien compris.

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Énuméré dans le règlement: Non applicable

Composés organiques volatils La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV): 0 %
pas de taxes des COV

Inventaire européen des produits chimiques commercialisés (EINECS)

Ce produit contient une (des) substance(s) chimique(s) notifiable(s) non listée(s) sur l'inventaire EINECS. Il peut être utilisé uniquement pour des opérations de recherche et de développement, et seulement sous la supervision d'une personne techniquement qualifiée. Toutes les personnes prenant part à la recherche et au développement avec ce produit doivent être informées des dangers contenus dans cette fiche de données de sécurité.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Autres informations

La fiche de sécurité (FDS) s'ajoute à l'étiquette et ne doit pas être utilisée à la place de l'étiquette du produit, collée ou accompagnant le récipient contenant ce produit. Cette FDS procure des informations importantes concernant la santé, la sécurité et l'environnement pour les personnes produisant, distribuant, transportant ou stockant le produit, ainsi que les numéros d'urgence. L'étiquette procure des informations spécialement aux utilisateurs du produit.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

La classification et la procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges conformément au règlement (CE) no 1272/2008

2 - H315 - Sur la base de données d'essai.

Révision

Numéro d'identification: 101169109 / A474 / Date de création: 03.07.2017 / Version: 2.1

Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

AGFS SWITZERLAND GMBH recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette fiche signalétique de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-haut. Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération de sources d'information telles que des fiches signalétiques propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsable et ne pouvons être tenus pour responsable des fiches obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une telle fiche, ou si vous craignez que votre fiche soit périmée, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente.